

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 24

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

**OBJET :**

**DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC**

**GESTION ET  
EXPLOITATION DE LA  
CHAMBRE FUNERAIRE**

**AVENANT N°1**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE,  
VALENTIN.

**Etaient représentés** :

**Adjoints** : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le  
Maire).

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Elisabeth LALESART  
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ  
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre  
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis  
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,  
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20191217-DEL20191224-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

L'objet du projet d'avenant n°1 à la convention de gestion et d'exploitation de la chambre funéraire a pour objet de préciser les modalités de paiement et le montant de la part fixe de la redevance versée par le concessionnaire à la Commune, en contrepartie de la mise à disposition de la chambre funéraire municipale.

Il s'agit de préciser que le montant de la redevance fixe soumis à TVA s'élève à 18 000 € HT/an (21 600 € TTC) soit 1 500 € HT par mois (1 800 € TTC). Le paiement de la redevance est mensuel.

Les redevances fixes pour l'année 2019 doivent être versées à compter de la prise de possession des locaux par le concessionnaire soit le 26 juin 2019. Le paiement de la redevance est dû pour l'année 2019 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-6,

**Vu** le projet d'avenant joint,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir,

**APPROUVER** le projet d'avenant à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

**APPROUVE** le projet d'avenant à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY